



Règlement BRM 400 kms

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage.
Chaque participant doit :

- Appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes
- Respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- Exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et des circulations routières.

La responsabilité du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Identification des participants : Une carte de route nominative est remise à chaque participant au moment de son inscription. Elle est visée ou tamponnée sur le parcours à chaque contrôle ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

Accueil des mineurs :

La participation des mineurs, licenciés ou non de la fédération française de cyclotourisme ou de toute autre fédération sportive quelle qu'elle soit est **assujettie** à la présence d'un **encadrement qualifié**, par le club d'origine du participant mineur et **d'une autorisation parentale ou tuteur légal**.

Port du casque : Il est obligatoire pour tous les mineurs.

Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé pour la pratique du cyclotourisme.

Circulation de nuit ou de jour par visibilité insuffisante (pluie – brouillard – neige ...) les bicyclettes doivent être équipées conformément au code de la route.

Pour circuler hors agglomération chaque participant à l'obligation de porter de haute visibilité conforme aux réglementations en vigueur : article R 431-1-1 du code de la route et articles 2 et 3 de l'arrête du 19/09/2008.

Un contrôle des équipements sera réalisé avant le départ.

Selon la nouvelle réglementation applicable depuis le 14 aout 2017 les participants ayant une licence **Vélo Balade** ainsi que les **non-licenciés** devront fournir un **certificat médical** à l'inscription.

Lors de l'inscription tous les licenciés FFCT ou autres fédérations devront présenter leur licence.

Le fait de participer à ce brevet de 400 à Laval les 7 et 8 mai 2022 implique l'acceptation absolue de ce règlement (affiché sur le lieu d'engagement) et l'obligation de remplir intégralement le bulletin ci contre.

Le fait de participer à cette randonnée vous oblige à respecter les gestes barrières et le protocole en vigueur (pass vaccinal) pour lutter contre la propagation de la COVID 19.

.....

OPENRUNNER : <https://www.openrunner.com/r/9166911>

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL BRM 400 kms

Via HELLOASSO : <https://www.helloasso.com/associations/velo-passion-laval/evenements/brm-400-km>

Ou sur velopassionlaval@gmail.com

ou par courrier : VELO PASSION LAVAL - 43 – rue des Grands Carrés – 53000 LAVAL

ADULTE		MINEUR	
NOM		NOM	
PRENOM		PRENOM	
ADRESSE		ADRESSE	
DATE DE NAISSANCE		DATE DE NAISSANCE	
N° DE LICENCE FFCT		N° LICENCE FFCT	
TEL PORTABLE		TEL PORTABLE	
TEL DOMICILE		TEL DOMICILE	
NOM DE VOTRE CLUB		NOM DE VOTRE CLUB	
N° ACP CLUB		N° ACP CLUB	
Votre engagement : FFCT 6€ autres 10€ médaille 5 € <u>Votre total à régler</u> :		Votre engagement : FFCT 6€ autres 10€ médaille 5 € <u>Votre total à régler</u> :	

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.

SIGNATURE obligatoire du participant

Réservé Vélo Passion Laval

Paiement	
Heure d'arrivée	